



Palézieux, le 23 octobre 2007

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal no 15/07 sur le budget de la caisse communale pour l'année 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Palézieux soumet à votre approbation le budget de la caisse communale pour l'année 2008, lequel appelle quelques explications et commentaires :

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### Section 10 Autorités

La somme de **Fr. 127'500.--** attribuée à ce poste couvrira les indemnités allouées au Conseil communal (Fr. 7'500.--), à la Municipalité (Fr. 100'000.--), ainsi que les frais de réceptions et manifestations (Fr. 20'000.--). Concernant les frais de réceptions et manifestations, la Municipalité prévoit, en 2008, d'organiser la rencontre avec les municipalités limitrophes, déjà prévue au budget 2007 mais pas réalisée.

Dans les produits, le montant de **Fr. 1'000.--** inscrit sous 102.436.1 "Remboursement de tiers" concerne le remboursement des vacations des Municipaux que la commune va percevoir des différents comités et associations.

#### Section 11 Administration

**Fr. 580'250.--** sont prévus pour couvrir les salaires du personnel administratif, les charges sociales et les divers frais concernant l'administration. Les traitements ont, pour le moment, été indexés (+1%), l'indice suisse des prix à la consommation au 31.12.07 déterminera si le renchérissement du coût de la vie pourra être accordé.

Les comptes 11.303.0 "Assurances sociales", 11.304.0 "Caisse de pensions" et 11.305.0 "Assurances accidents et maladie" sont en baisse par rapport au budget 2007. En effet, la répartition des charges sociales sur tous les chapitres a été prévue, alors qu'auparavant les charges sociales de l'ensemble des salaires de la Commune étaient comptabilisées dans l'administration.

Au compte 11.315.0 "Entretien des machines de bureau", la maintenance annuelle du nouveau logiciel de gestion communale entraîne une sensible hausse des coûts.





# Commune de Palézieux

Maison de commune  
1607 Palézieux



Vu le succès de la vente des cartes journalières CFF, la Municipalité a décidé d'inscrire **Fr. 19'550.--** au budget, pour la commande de deux nouveaux abonnements (11.318.0). Il est à noter que, suite à l'adaptation des prix des transports publics dès le 9 décembre prochain, l'abonnement passera de Fr. 8'500.-- à Fr. 9'775.--. Il est clair que la Commune a dû également revoir le prix de la carte journalière à la hausse.

Pour plus de transparence, un nouveau compte 11.318.7 "Emoluments Service de la population" a été créé. Celui-ci contiendra toutes les factures du SPOP pour les demandes de permis, passeports, etc. Auparavant, la comptabilisation de l'établissement de ces divers documents se faisait au net dans le compte 11.431.0.

Notre partenariat avec la PROMOVE a été dénoncé au 31.12.07 (11.318.8). Dorénavant, la promotion des terrains de la Commune sera assurée par la Communauté d'intérêt de l'Est-Vaudois (CIEV).

Un montant de **Fr. 86'000.--** est budgétisé au compte 11.351.0 "Participation à des charges cantonales" pour la part à l'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la RPT prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le taux de la participation du canton passe de 33 à 50%. Celui des communes, maintenu à 30% de la part cantonale, augmente en conséquence.

Nous vous rappelons que, suite à un problème de solidarité régionale, l'ARO (Association Région Oron) s'était vue obligée de suspendre les fonds sportif et culturel en 2005. Seule notre cotisation est maintenue au compte 11.352.3 "Participation ARO" pour **Fr. 14'000.--**.

Notre contribution au fonds sportif et culturel intercommunal géré par la Municipalité de Maraçon s'élève à Fr. 15.-- par habitant. De plus, nous rajoutons le montant de nos cotisations courantes et prévoyons également quelques dons qui ne seraient pas pris en charge par le fonds intercommunal, de ce fait le compte 11.365.0 "Dons et cotisations" affiche un total de **Fr. 25'000.--**.

La nouvelle loi sur l'énergie oblige les nouvelles constructions à utiliser des énergies renouvelables, la Municipalité a donc décidé de ne plus octroyer de subvention à cet effet.

Aux revenus, **Fr. 70'050.--** ont été budgétisés pour :

- les produits des émoluments augmentent de Fr. 15'000.-- afin de couvrir les charges du compte 11.318.7,
- des remboursements de frais divers, notamment la facturation à la Commune des Tavernes pour la tenue du contrôle des habitants et de la bourse,
- ainsi que les recettes des ventes de cartes journalières des CFF. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2008, le prix de la carte journalière passera de Fr. 30.-- à Fr. 35.-- pour les habitants de la Commune et de Fr. 40.-- à Fr. 45.-- pour les habitants d'autres localités.





## 2. FINANCES

### Sections 21 et 22 Impôts, Service financier

**Aux charges**, un montant de **Fr. 20'000.--** est inscrit pour des défalcatons sur impôts et contributions non récupérables (21.330.0).

L'endettement de la Commune nous oblige à prévoir une somme de **Fr. 106'000.--** pour couvrir les intérêts bancaires des dettes à long terme (22.322.3).

Suite à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les acomptes pour la péréquation 2008 sont fixés en fonction du bouclage 2006. L'alimentation au fonds de péréquation reste de 13 points d'impôt (valeur du point communal 27'747), soit **Fr. 360'000.--** au compte 22.352.0 "Fonds de péréquation horizontal".

**Aux revenus**, un montant total de **Fr. 2'159'800.--** concernant l'encaissement des impôts est budgétisé.

Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés selon l'évaluation des recettes fiscales transmise par l'Administration cantonale des impôts.

Le résultat de la péréquation directe nette (comptes 22.352.0, 22.452.0 et 22.452.1) se monte à env. **Fr. 330'000.--**, en notre faveur.

### Sections 23 Amortissements et réserves

Les amortissements sont en hausse, ceci provient de travaux d'investissements arrivés à terme et dont nous avons l'obligation d'amortir sur 10 ou 30 ans, en fonction de la nature de l'investissement.

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### Section 31 Terrains

Rien de spécial à signaler.

### Section 32 Forêts

La Municipalité prévoit un montant de **Fr. 53'300.--** dans les charges et **Fr. 35'500.--** dans les produits.



Au compte 32.314.0 "Travaux entreprises forestières", diverses coupes sont prévues ainsi que des nettoyages de plantations.

Quant aux revenus, selon une estimation faite avec le garde forestier, la vente de bois devrait rapporter env. **Fr. 33'500.--** (32.435.0). Il est à noter que le prix du bois est en augmentation en raison d'une forte demande sur le marché.

#### Section 35 Bâtiments

##### a) Bâtiments divers :

Aux charges, sur une somme de **Fr. 137'800.--**, la Municipalité prévoit l'installation de nouveaux cylindres électroniques pour le Battoir et les deux salles communales (env. Fr. 3'000.--) ainsi qu'un montant de Fr. 7'000.-- pour des achats imprévus, soit **Fr. 10'000.--** au compte 351.311.0 "Achats de mobilier et de matériel".

**Fr. 25'000.--** sont attribués à l'achat d'électricité, de combustible et d'eau, ce montant est revu à la hausse en raison de l'augmentation du prix du mazout.

Concernant les entretiens des immeubles et des installations, nous avons décidé de renouveler les mêmes montants que prévus au budget 2007, soit **Fr. 15'000.--** à chacun des deux comptes (351.314.0/351.315.1). Ces sommes serviront à l'entretien courant ainsi qu'à divers dépannages d'installations de nos bâtiments communaux.

Les montants de **Fr. 11'000.--** pour les assurances et **Fr. 41'500.--** à l'amortissement des immeubles sont également budgétisés.

Aux revenus, le montant de **Fr. 174'000.--** représente les loyers à encaisser pour les appartements appartenant à la Commune, l'auberge communale ainsi que les autres bâtiments communaux (stand tir, battoir, salles etc...).

##### b) Bâtiments scolaires : (centre scolaire + pavillons de Palézieux-Gare)

Aux charges, **Fr. 773'540.--** ont été budgétisés, tenant compte principalement des intérêts des emprunts, pour le centre scolaire (**Fr. 141'000.--**) et pour les pavillons (**Fr. 20'000.--**), des amortissements (**Fr. 303'480.--** et **Fr. 15'800.--**) ainsi que des différents frais nécessaires à l'exploitation de ces immeubles.

Le compte 352.301.0 "Traitements conciergerie" du centre scolaire, comprend l'engagement de deux jeunes de la Commune, pour 3 semaines, comme aides pour le nettoyage du collège durant les vacances scolaires d'été.



Sur les **Fr. 15'000.--** d'achats de mobilier et matériel, la Municipalité prévoit le remplacement d'un micro sans fil de la salle polyvalente, de l'auto-laveuse pour les sols ainsi que des extincteurs.

Tout comme au chapitre des "Bâtiments divers", le compte 352.312.0 "Achats d'électricité, combustible, eau" a été revu à la hausse.

Mis à part des entretiens courants, au niveau du compte d'entretien des installations (352.315.0) pour le centre scolaire, il est nécessaire de procéder:

- à un nettoyage de la ventilation qui devra être, à l'avenir, fait régulièrement,
- à la réparation des stores,
- à la mise en conformité des installations électriques,
- à la révision des engins de la salle de gymnastique, qui doit être effectuée tous les deux ans.

Concernant les pavillons scolaires, grâce à l'installation du thermostat pour l'abaissement de la température, nous espérons pouvoir encore économiser notre consommation de chauffage (353.312.0). Le détartrage du boiler sera effectué (353.315.0).

Aux produits, les **Fr. 516'792.--** représentent les loyers des classes, de l'appartement du concierge ainsi que de la salle polyvalente.

#### 4. TRAVAUX

##### Section 43 Routes

L'entretien des routes et des chemins, le déneigement, le marquage, l'achat de matériaux et de fournitures diverses, l'entretien des véhicules ainsi que les frais d'électricité et d'entretien de l'éclairage public ont été estimés à **Fr. 306'460.--**.

Au compte 431.314.0 "Entretien des routes et des chemins", la fabrication et la pose d'une barrière métallique sur le pont de la Broye sera effectuée pour un montant d'env. Fr. 14'000.--. Le solde prévu à ce compte servira à la réfection de divers chemins communaux et chemins forestiers ainsi qu'à la mise à disposition d'une balayeuse avec chauffeur, une fois par mois, par la Commune d'Oron.

Sont prévus au compte 431.314.3 "Entretien de la signalisation routière":

- des panneaux de signalisation à l'entrée des forêts pour env. Fr. 5'000.--,
- divers panneaux supplémentaires pour env. Fr. 4'000.--,
- ainsi que du marquage pour env. Fr. 5'000.--.



La Municipalité prévoit des frais d'ingénieurs et de notaires pour le transfert de routes au domaine public communal (431.318.5).

Concernant le déneigement et le sablage (431.318.8), la maison Burgdorfer Transports nous a annoncé une augmentation de ses coûts.

Nous tenons à préciser que pour l'éclairage public, le compte 432.314.0 "Entretien des installations", **Fr. 16'500.--**, concerne notre contrat d'entretien annuel, le changement de luminaires en vue d'économie d'énergie ainsi qu'un éventuel dépannage.

#### Section 44 Parcs, promenades et cimetière

Rien de spécial à signaler.

#### Section 45 Ordures ménagères et déchets

Les charges ont été évaluées à **Fr. 206'900.--** contre **Fr. 134'500.--** aux produits.

Au compte 45.301.0 "Traitements", l'engagement d'un employé à la déchetterie tous les samedis matins est prévu.

L'amortissement de la déchetterie se monte à **Fr. 15'000.--** par an (45.331.1).

Concernant la SATOM, les communes vaudoises sont amenées à participer au rattrapage de l'écart de subventionnement entre les cantons de Vaud et du Valais (45.352.6). Ce dernier est calculé sur le nombre de part d'actions et se fera sur 5 années comptables.

#### Section 46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Les dépenses prévues à ce chapitre se chiffrent à **Fr. 203'740.--**.

Les taxes de raccordement devraient se monter à env. **Fr. 20'000.--** (46.314.2).

Les amortissements obligatoires sont en hausse ceci en raison des nouveaux investissements, notamment le collecteur de la Longeraie et la revitalisation de la Biorde.

Les prévisions de la participation V.O.G. se montent à **Fr. 136'000.--**.

En ce qui concerne le collecteur de Serix, notre commune verse annuellement à la commune d'Oron-la-Ville un montant forfaitaire de **Fr. 5'500.--** pour le transit des eaux usées sur son réseau (46.352.1).



La Municipalité a estimé les revenus à **Fr. 200'300.--**, correspondant aux taxes de raccordement et à la taxe annuelle d'épuration, selon notre nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi qu'à un prélèvement sur notre fonds de réserve qui servira à couvrir une partie des travaux de raccordement.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Sections 51 à 54 Enseignement

Les montants suivants sont budgétisés :

- Enseignement primaire	Fr.	627'000.--
- Unité d'accueil pour écoliers "L'Ilot"	Fr.	18'000.--

Le montant de **Fr. 5'000.--** au compte 52.366.0 "Frais de transport et de pensions" est prévu pour financer les transports des élèves qui suivent une 10<sup>ème</sup> année de raccordement ainsi que d'éventuels frais de repas.

- Enseignement spécialisé	Fr.	66'000.--
---------------------------	-----	-----------

Le canton nous donne les explications suivantes :

*La variation de ce régime est entièrement attribuable à la RPT dans la mesure où il s'agit du retrait de l'AI du cofinancement des prestations individuelles et collectives dans le domaine de la formation spéciale.*

*Ces prestations touchent les élèves placés dans des institutions privées reconnues d'utilité publique relevant de l'Office de l'enseignement spécialisé, les élèves placés dans des classes officielles d'enseignement spécialisé, les élèves de l'Ecole cantonale pour enfants sourds ainsi que les élèves vaudois placés dans des institutions hors canton.*

Notre participation se monte à Fr. 1.05 par habitant pour l'office d'orientation professionnelle (54.352.0). Elle comprend :

- les frais de financement des locaux,
- les frais d'équipement en mobilier,
- les prestations d'informations et de conseils personnalisés en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

### Section 58 Temples et cultes

La Municipalité a prévu l'achat d'une horloge (env. Fr. 2'000.--) afin de baisser les coûts de chauffage, au compte 58.313.0. Cette dernière sera refacturée à la Régie Paroissiale.



Un réexamen de la police mobilière du temple et le transfert d'une partie des éléments assurés dans la police du bâtiment ont pour effet une baisse de la participation de la Paroisse à la prime de l'assurance chose communale (58.318.0)

La participation à la Paroisse Oron-Palézieux est chiffrée à Fr. 17.-- par habitant. D'autre part, les communes contribuent à raison d'env. Fr. 4.20 par habitant, aux paroisses catholique et de langue allemande (58.365.0)

## 6. POLICE

### Section 60 Police et inhumations

Fr. 27'760.-- aux charges et Fr. 35'000.-- aux produits sont estimés dans ce chapitre.

Au compte 60.301.0 "Traitements" et 60.306.0 "Remboursement de frais", sont inclus le salaire et les frais de notre contrôleur des parkings.

Le montant des amendes budgétisé en 2007 était vraisemblablement trop élevé, il est donc revu à la baisse pour 2008 (60.437.0).

### Sections 65 et 66 Défense contre l'incendie et Protection civile

Au chapitre "Défense contre l'incendie", les charges et les produits sont estimés à Fr. 25'150.-- pour les premières et à Fr. 19'000.-- pour les deuxièmes.

Le compte 65.312.0 "Achat d'électricité et de carburant" est revu à la hausse.

Au chapitre "Protection Civile", au compte 66.352.0, le montant de **Fr. 24'300.--** (Fr. 19.-- par habitant) couvrira les frais de l'ORPCi.

Aux produits, nous inscrivons au compte 66.451.0 "Participation du Canton", **Fr. 960.--**, l'octroi d'une contribution fédérale destinée aux frais d'entretien des constructions de protection civile (poste de commandement, poste sanitaire, locaux à matériel). Ce montant, versé annuellement, servira à l'inspection fédérale des installations électriques à courant fort (tous les 10 ans, env. Fr. 1'100.--) et au contrôle périodique cantonal (tous les 7 ans, gratuit) qui seront désormais entièrement à charge des communes propriétaires de constructions.



## 7. SECURITE SOCIALE

### Section 71 Service social

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les communes contribuent au budget de la Fondation sous la forme d'un montant par habitant. Ce montant est fixé par un décret du Grand Conseil tous les deux ans, après consultation des communes. Le montant est de Fr. 5.-- par habitant. De plus dans le cadre de la formation de réseaux demandées (au moins deux des trois types d'accueil préscolaire, parascolaire et familial de jour, plus au moins une commune), une contribution des communes en tant qu'employeurs est également requise. Celle-ci sera calculée sur la masse salariale des employés de la commune. La Fondation n'accordera des subventions que par l'intermédiaire des réseaux reconnus. Au total la somme de **Fr. 6'900.--** est prévue au compte 71.351.0 "Participation à des charges cantonales LAJE".

Notre participation à l'ARO concernant le fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance ainsi que notre contribution au Service des Mamans de Jour du district d'Oron et de Forel (Lavaux) se monte à **Fr. 21'000.--**, porté au compte 71.352.4 "Part ARO et divers, fonds petite enfance".

Le montant de **Fr. 2'200.--**, au compte 71.365.0 "Aides, subventions à institutions privées", représente notre aide à la ludothèque de Serix, à raison de Fr. 100.-- par mois. La Municipalité a décidé de maintenir sa propre participation aux loyers de celle-ci, bien qu'un montant de Fr. 1'000.-- par an soit versé au travers du fonds intercommunal. Le solde, soit Fr. 1'000.-- est destiné à l'octroi d'éventuels dons.

### Section 72 Prévoyance et aide sociale

Au compte 72.351.0 "Participation à des charges cantonales", **Fr. 480'000.--** représente notre participation à la facture sociale. L'augmentation de cette dernière représente plus de Fr. 65'000.-- par rapport au budget 2007.

L'évolution de la facture sociale 2008 prendra en compte l'effet de la RPT. Ce dernier est de 115,6 millions pour les communes vaudoises, dans ce chapitre.

Notre participation est calculée sur la base des critères suivants :

- calcul des acomptes 2008 provisoires pour la péréquation et la facture sociale;
- budget 2008 de l'Etat de Vaud;
- répartition selon classification provisoire.



Motifs des principales variations entre les factures 2007 et 2008 prévisionnelles, signalés par le canton :

**Assurance maladie** : augmentation de 25,4 millions

**Aides, subventions et autres régimes sociaux** : augmentation de 69,7 millions

**Protection de la jeunesse** : augmentation de 7,5 millions

**Enseignement spécialisé** : augmentation de 39,6 millions

La participation financière des communes aux mesures actives du marché du travail (cours, stages, emplois temporaires subventionnés, allocations d'initiation au travail etc.) ainsi qu'à la fondation PROFA (Planning familial) est désormais englobée dans la facture sociale.

Il y a lieu de prévoir un montant de Fr. --.50 par habitant pour notre participation à la RAS (Régionalisation de l'action sociale Est-lausannois - Oron - Lavaux). Suite au transfert obligatoire de notre agence AVS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, notre part à l'AAS (Agence d'Assurances Sociales) est fixée à Fr. 16.80 par habitant, qui comprend la participation concernant l'agent régional. Le total de Fr. 22'500.-- est reporté au compte 72.352.0 "Participation RAS et AAS".

#### Section 73 Santé publique

Les **Fr. 97'000.--** représentent le coût du maintien à domicile; selon renseignements de l'OMSV, la contribution des communes à inscrire dans les budgets est de Fr. 76.10 par habitant, elle tient compte des effets liés au transfert de charges entre Confédération et Canton.

### 8. SERVICES INDUSTRIELS

#### Section 81 Service des eaux

La mise en place du SIDEHB en 2003 nous invite à inscrire dans ce budget un montant concernant les salaires des employés communaux pour les relevés des compteurs. Ce montant nous sera remboursé par l'Association.

Une somme de Fr. 3'000.-- est prévue pour des travaux liés à la source des fontaines et d'éventuels autres entretiens du réseau concernant nos sources privées (81.314.0).





### CONCLUSIONS :

La Municipalité a étudié et chiffré en détail, le plus exactement possible, chaque rubrique. Elle estime avoir évalué au plus précis les montants des charges et des produits, mais constate que les charges liées deviennent de plus en plus élevées et pèsent très lourdement sur le résultat de ce budget.

On constate, une nouvelle fois, une forte hausse dans le chapitre "Sécurité sociale" qui augmente de Fr. 107'400.-- par rapport au budget 2007.

Il faut également relever que ce budget a été calculé avec une population de 1275 habitants.

La répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) aura des impacts financiers négatifs pour le canton et pour les communes. Notre budget présente un déficit important, supérieur au budget 2007.

En conséquence, les charges, Fr. 4'511'470.--, ont augmenté de Fr. 272'415.-- par rapport au budget 2007.

Quant aux revenus, Fr. 4'116'402.--, ils sont en augmentation de Fr. 111'050.--.

La marge d'autofinancement se situe autour de Fr. 120'000.--, ce montant ne sera pas suffisant tenant compte de nos amortissements comptables d'env. Fr. 520'000.-- par année.

Ces différentes remarques amènent la Municipalité à vous présenter un budget déficitaire de

**Fr. 395'068.--**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'accepter ce budget tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe TAILLENS

Jean-Daniel GRAZ